

Dr. Ralph Derra

Öffentlich bestellter und vereidigter Sachverständiger für
Verpackungsmaterialien, Boden- und Luftanalysen;
Sachverständiger in der Wasseranalytik

11 janvier 2024

Dr. Dr/Be-pf

UNBEDENKLICHKEITSERKLÄRUNG
CERTIFICATE OF COMPLIANCE
CERTIFICAT DE CONFORMITE

eingetragen
registered no.
registré

61212 U 24

für
for
pour

profine GmbH
Zweibrücker Straße 200
66954 Pirmasens
Allemagne

Produkt
Product
Produit

KömaDur

Les plaques compactes de PVC fabriquées par la société ci-dessus mentionnée sont utilisées dans la domaine de traitement et d'élaboration des produits alimentaires.

Les plaques compactes de CPV ont été examinées par nous selon les

Methoden zur Untersuchung von Kunststoffen, soweit sie als Bedarfsgegenstände im Sinne des Lebensmittel- und Bedarfsgegenständegesetzes verwendet werden, einschließlich der 62. Mitteilung des BfR zur Untersuchung von Hochpolymeren, Bundesgesundheitsblatt 50, 524 (2007), Stand vom April 2007,

(Méthodes pour l'analyse des matières plastiques autant qu'elles soient utilisées comme produits de consommation selon l'esprit de la Loi sur les Produits d'Alimentation et de Consommation, y compris la 62^{ème} notification du BfR sur l'examination des hauts polymères, Journal Officiel Fédéral de Santé Publique 50, 524 (2007), état d'avril 2007),

à l'égard de la composition ainsi qu'à l'égard de la libération des substances indésirables pour la santé ainsi que suivant les

Séries des normes EN 1186, EN 13130 et CEN/TS 14234 „Matériaux et Objets en Contact avec les Denrées Alimentaires - Matière plastique“, état actuel,

à l'égard du comportement de migration.

Les produits sont conforme aux déclarations du

Règlement (CE) N° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE, Journal Officiel de l'Union Européenne L 338/4 du 13 novembre 2004, modifié en dernier lieu par l'article 5 du Règlement (UE) 2019/1381 du 20 juin 2019, Journal Officiel de l'Union Européenne L 231/1 du 6 septembre 2019, article 3, 1. a) et b),

ainsi que du

Lebensmittel-, Bedarfsgegenstände- und Futtermittelgesetzbuches (Lebensmittel- und Futtermittelgesetzbuch - LFGB) in der Fassung der Bekanntmachung vom 15. September 2021 (BGBl. I S. 4253; 2022 I S. 28), zuletzt geändert durch Artikel 2 Absatz 6 des Gesetzes vom 20. Dezember 2022 (BGBl. I S. 2752), §§ 30 und 31,

(Code concernant les Produits Alimentaires, les Produits de Consommation et les Matières Fourragères (Code concernant les Produits Alimentaires et les Matières Fourragères - LFGB) dans la version de la notification du 15 septembre 2021 (BGBl. I. p. 4253; 2022 I p.28), dernière modification par l'article 2, paragraphe 6 du décret du 20 décembre 2022 (BGBl. I. p. 2752), §§ 30 et 31),

et ils sont admis selon le

Règlement (UE) No 10/2011 de la commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, Journal officiel de l'Union européenne L 12/1 du 15 janvier 2011, dernière modification par le Règlement (UE) 2023/1627 de la commission du 10 août 2023, Journal officiel de l'Union européenne L 201/4 du 11 août 2023,

concernant le comportement de migration en case de l'application.

Ainsi les plaques compactes de PVC **KömaDur** selon l'échantillon présenté peuvent être utilisées sans restriction dans la domaine de traitement et d'élaboration des produits alimentaires. Cependant, un contact direct des plaques avec des denrées alimentaires n'est pas attendu. En addition, elles peuvent être employées dans le domaine du traitement des eaux usées.

Ce certificat de conformité représente le dernier niveau technique et il se base sur le certificat de conformité 55309 U 21 du 31 août 2021 en relation avec un nouvel examen partiel du produit.

Ce certificat de conformité est valable pour la durée de 2 années et comprend 4 pages.

Décision de certification



staatlich anerkannter Sachverständiger
zur Untersuchung der Gegenproben von
Verpackungsmitteln aus Papier, Pappe,
Kunststoffen, Glas, Weißblech und
sonstigen Metallverpackungen auf ihre
gesamtheitliche Unbedenklichkeit


(Behrendt)
Chimiste aux denrées
alimentaires diplômé
et admis par l'état



**Staatlich anerkannter Sachverständiger
zur Untersuchung der Gegenproben von
Verpackungsmitteln aus Papier, Pappe,
Kunststoffen, Glas, Weißblech und
sonstigen Metallverpackungen auf ihre
Lebensmittelrechtliche Unbedenklichkeit**

Dr. Ralph Derra

Authorized expert for the analyses of packaging materials, attested by the Chamber of Industry and Commerce.

Expert autorisé pour l'analyse des matériaux d'emballage, assermenté par la Chambre d'Industrie et de Commerce.

State registered expert for the analysis of contrasting samples of packaging materials of paper, board, plastics, glass, tin plate and other metallic packaging materials as to their suitability for use with foodstuffs.

Expert public pour l'étude du contrôle des contre-échantillons d'emballages de papier, cartons, plastiques, verre, fer-blanc et d'autres emballages métalliques concernant leur conformité alimentaire.



Dr. Ralph Derra

Authorized expert for the analyses of soil and air, attested by the Aschaffenburg Chamber of Industry and Commerce.

Expert autorisé pour l'analyse du sol et de l'air, assermenté par la Chambre d'Industrie et de Commerce d'Aschaffenburg.

Die Rücklagen des untersuchten Materials werden bei der Gutachterstelle verwahrt.
Dieses Dokument ist eine Übersetzung einer deutschen Originalversion. In Streitfällen ist das Originaldokument die rechtlich bindende Version.
Réserve du matériel analysé est gardée au bureau de l'expert.
Ce document est une traduction d'un original en Allemand. En cas de litige, c'est seulement le document original qui fait légalement foi.